

DREAL
PAYS DE LA LOIRE



RN12

Dossier de **CONCERTATION**



DÉVIATION D'ERNÉE

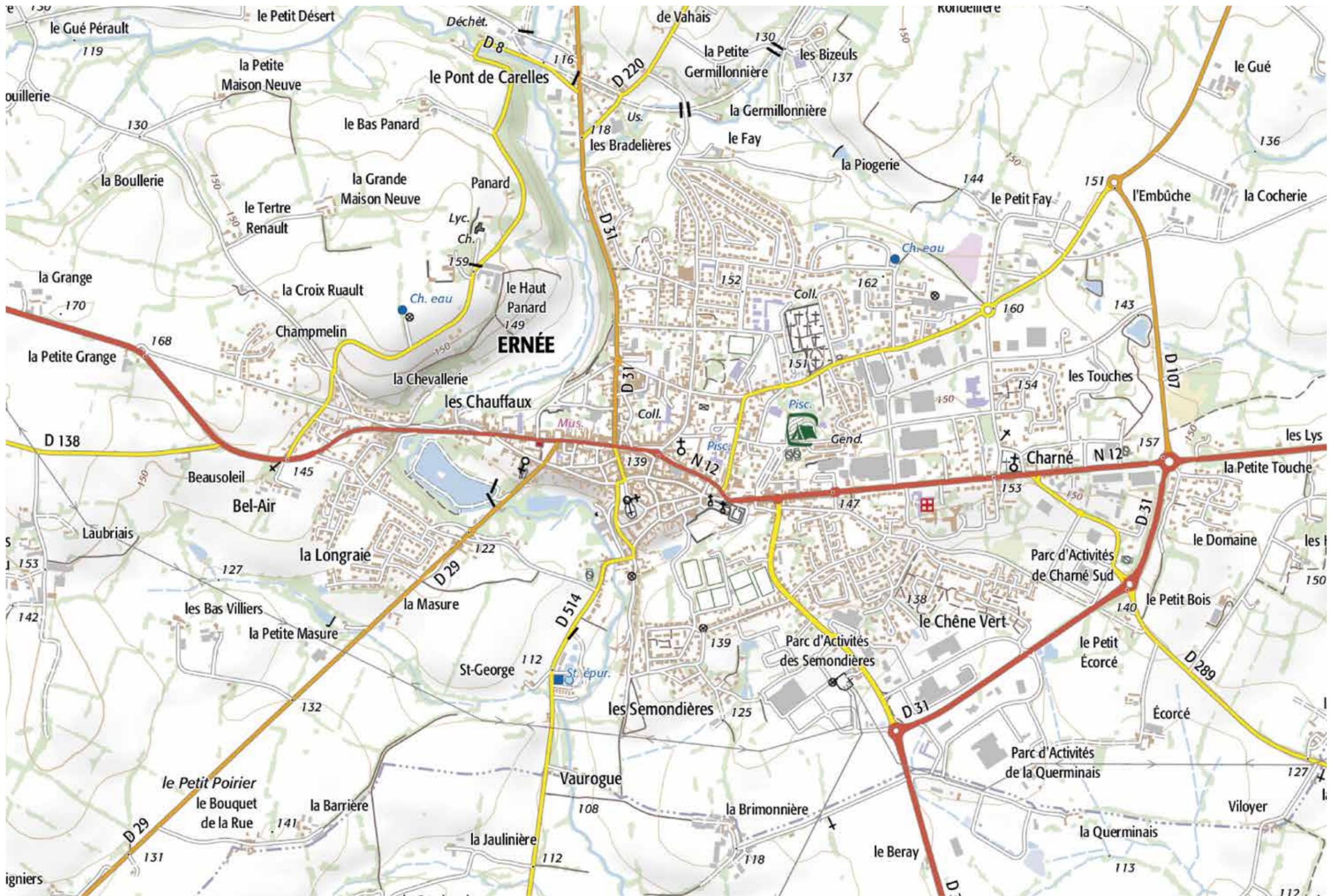


FIGURE 1



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	4
2. LE TERRITOIRE DU PROJET	7
3. LE PROJET	26
4. LES VARIANTES DE TRACÉ	28
5. COMPARAISON DES VARIANTES	31
6. LA SUITE DU PROJET	56
7. ANNEXES	58



1. INTRODUCTION

La concertation : POURQUOI ?

Le projet soumis à la concertation consiste à aménager le contournement de la commune d'Ernée par la RN12, commune située dans le département de la Mayenne, à l'est de Fougères.

La concertation qui va se dérouler du 11 septembre au 15 octobre 2017 offre aux habitants de ce territoire, et à tous les utilisateurs de la RN12, axe routier national entre Paris et Brest, la possibilité de prendre la mesure des enjeux de cette opération d'aménagement du territoire.

Ce temps d'information et d'échange est utile pour connaître le projet et pouvoir évaluer les différentes propositions avancées par l'Etat, représenté par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Pays de la Loire, maître d'ouvrage du projet. Chacun peut apporter sa contribution à la réflexion.

HISTORIQUE DU PROJET

Le projet de déviation d'Ernée s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de la RN12 entre Alençon (61) et Fougères (35), villes distantes d'environ 110 kilomètres. Cette section située sur les départements d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne et de l'Orne, constitue un axe d'intérêt local et régional.

L'aménagement de la RN12 entre Alençon et Fougères a fait l'objet en 2010-2012 d'études d'opportunité à l'échelle de tout l'itinéraire qui ont été menées sous le pilotage du Préfet de la région Pays de la Loire.

Suite à ces études et à une concertation publique et des acteurs locaux en 2013, l'Etat a retenu comme parti d'aménagement pour la RN12 la requalification environnementale, des aménagements sur place et parmi les premières priorités, la déviation d'Ernée.

> La déviation d'Ernée : trois fuseaux de passage possibles

Lors de ces études, trois fuseaux de passage avaient été définis :

- un fuseau nord, limité au quart nord-ouest afin de compléter le projet de contournement nord-est porté par le Département de la Mayenne pour assurer une déviation complète de la RN12 ;
- un fuseau sud court, reliant la RN12 en entrée ouest d'Ernée à la RD31 au sud. Ce fuseau reprend l'emplacement réservé au PLU d'Ernée ;
- un fuseau sud long, reliant également la RN12 à l'ouest d'Ernée et la RD31 au sud, mais se développant plus au sud pour tenir compte des contraintes naturelles associées à la vallée affluente de l'Ernée.

Afin d'aboutir à un tracé prenant en compte l'ensemble des enjeux liés au territoire, différentes études menées depuis 2016 ont permis d'approfondir la connaissance de l'état initial de la zone d'étude, notamment :

- enquête sur les pratiques et besoins des exploitants agricoles ;
- investigations faune, flore et zones humides ;
- mesures acoustiques ;
- sondages géotechniques ;
- étude de trafic.

> Le contournement nord-est d'Ernée en lien avec le projet de déviation

La commune d'Ernée fait l'objet d'un autre projet de contournement. Il s'agit du contournement nord-est entre la RD31 nord et la RD107, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil départemental de la Mayenne en collaboration avec les acteurs du territoire (Communauté de communes de l'Ernée, la région Pays de la Loire, la ville d'Ernée). Ce projet, qui répond à des objectifs propres (liaison avec la RD31 nord), est indépendant du projet de déviation d'Ernée par la RN12. Il a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 6 novembre 2014. La réalisation des travaux est prévue entre 2017 et 2019.



FIGURE 2 - PROJET DE CONTOURNEMENT NORD-EST D'ERNÉE
(Source : Département de la Mayenne)

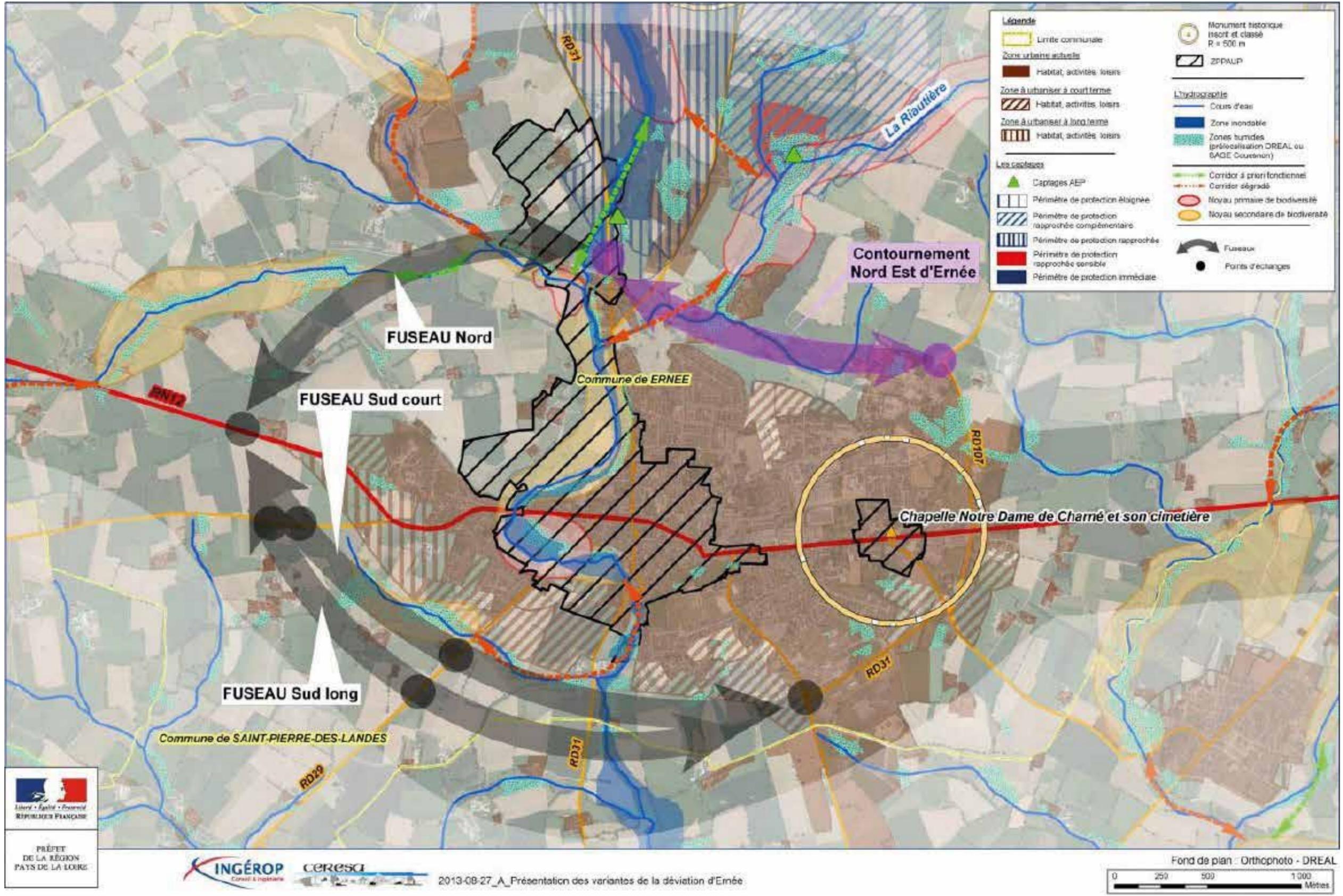


FIGURE 3 - PRÉSENTATION DES FUSEAUX D'ÉTUDES RETENUS LORS DES ÉTUDES DU PARTI D'AMÉNAGEMENT

La concertation : COMMENT ?

SUR QUOI PORTE LA CONCERTATION ?

La concertation porte sur les différentes variantes de tracé étudiées pour aménager le contournement d'Ernée par la RN12. Le présent dossier de concertation en explique les caractéristiques et les enjeux. C'est pourquoi il est nécessaire que le plus grand nombre s'exprime afin que la DREAL ait une connaissance la plus complète possible des enjeux liés au territoire et puisse être éclairée sur la suite à donner au projet.

CADRE DE LA CONCERTATION

La procédure engagée s'inscrit dans le cadre du nouvel article L121-15-1 et suivants du Code de l'environnement qui prévoit l'organisation d'une concertation pour les projets soumis à une évaluation environnementale.

Elle permet de recueillir l'avis du public sur les études réalisées. Cette phase est l'occasion pour les riverains, les usagers de la RN12, les associations locales ou encore les acteurs économiques de comprendre le projet et de s'exprimer grâce aux moyens mis en œuvre.

LES ACTEURS DU PROJET

> L'ÉTAT

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Pays de La Loire représente l'État et le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE). À ce titre, elle assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

> LE COMITÉ TECHNIQUE

Un comité technique (COTECH) composé de l'Etat, de la mairie d'Ernée, de la Communauté de communes de l'Ernée, du Département de la Mayenne, de la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) ouest et de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Mayenne se réunit régulièrement pour échanger sur le projet.

LE GARANT

Cette concertation est organisée sous l'égide d'une garante, Madame Isabelle Jarry, désignée par la Commission Nationale du Débat Public⁽¹⁾. Neutre et extérieure aux parties prenantes du projet, son rôle est de veiller à la mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public. Tout acteur ou personne parmi le public peut la solliciter sur la conduite de la concertation et la participation des acteurs et du public.

Elle établira un bilan qui résumera la façon dont s'est déroulée la concertation. Ce bilan comportera une synthèse des observations et propositions présentées et, le cas échéant, mentionnera les évolutions du projet qui résultent de la concertation publique. Il sera rendu public.

Contact : isabelle.jarry@garant-cndp.fr

COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER ?

La concertation publique se déroule du lundi 11 septembre au dimanche 15 octobre 2017, sur les communes d'Ernée et de Montenay.

Ses modalités ont été fixées après avis des communes d'Ernée et de Montenay.

Sont tenus à disposition, dans les deux mairies et au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, le dossier de concertation ainsi qu'un registre destiné au recueil des avis.

Les observations peuvent être aussi formulées par courrier postal à l'attention de :
DREAL Pays de la Loire 5 rue Françoise Giroud
CS 16326 44263 NANTES Cedex 2
ou par courrier électronique :
rn12-deviation-ernee.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr

Une réunion publique se tient à Ernée le jeudi 28 septembre à 19h30, salle Constant Martin, rue Gambetta à Ernée.

Une permanence par la DREAL se tient à la mairie d'Ernée le vendredi 29 septembre de 10h à 16h.

L'ensemble des documents est consultable sur le site internet de la DREAL Pays de la Loire :
www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique > Infrastructures de transport

(1) La Commission Nationale du Débat Public est une autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national à forts enjeux.



2. LE TERRITOIRE DU PROJET

La zone d'ÉTUDE

Dans le cadre de l'analyse de l'état initial de l'environnement, différentes aires d'études ont été définies.

> L'aire d'étude dite "immédiate".

Cette aire de 100 mètres de part et d'autre du fuseau d'étude est utilisée pour les aspects faune/flore, et intègre tous les secteurs pouvant être directement impactés par les travaux relatifs au projet.

> L'aire d'étude dite "rapprochée".

Cette aire de 500 mètres de part et d'autre du fuseau d'étude peut être affectée pour les aspects faune/flore, notamment pour les espèces mobiles : chiroptères voire oiseaux.

> L'aire d'étude dite "éloignée".

Cette aire de 10 kilomètres de part et d'autre du fuseau, qui correspond à une approche plus large, a été utilisée pour les thèmes dont les données disponibles :

- sont assez générales et présentent peu de variabilité : climatologie, contexte régional géologique et hydrogéologique, qualité de l'air ;
- influencent la zone du projet : population, déplacements et trafics, infrastructures, transports en commun.

Cette aire d'étude "éloignée" est variable et dépend de l'aire d'influence du thème étudié.

Pour les études liées à la démographie, l'emploi, les activités économiques, les projets urbains, les déplacements et le transport, cette aire d'étude concerne le territoire de la Communauté de communes voire l'échelle départementale ou régionale.

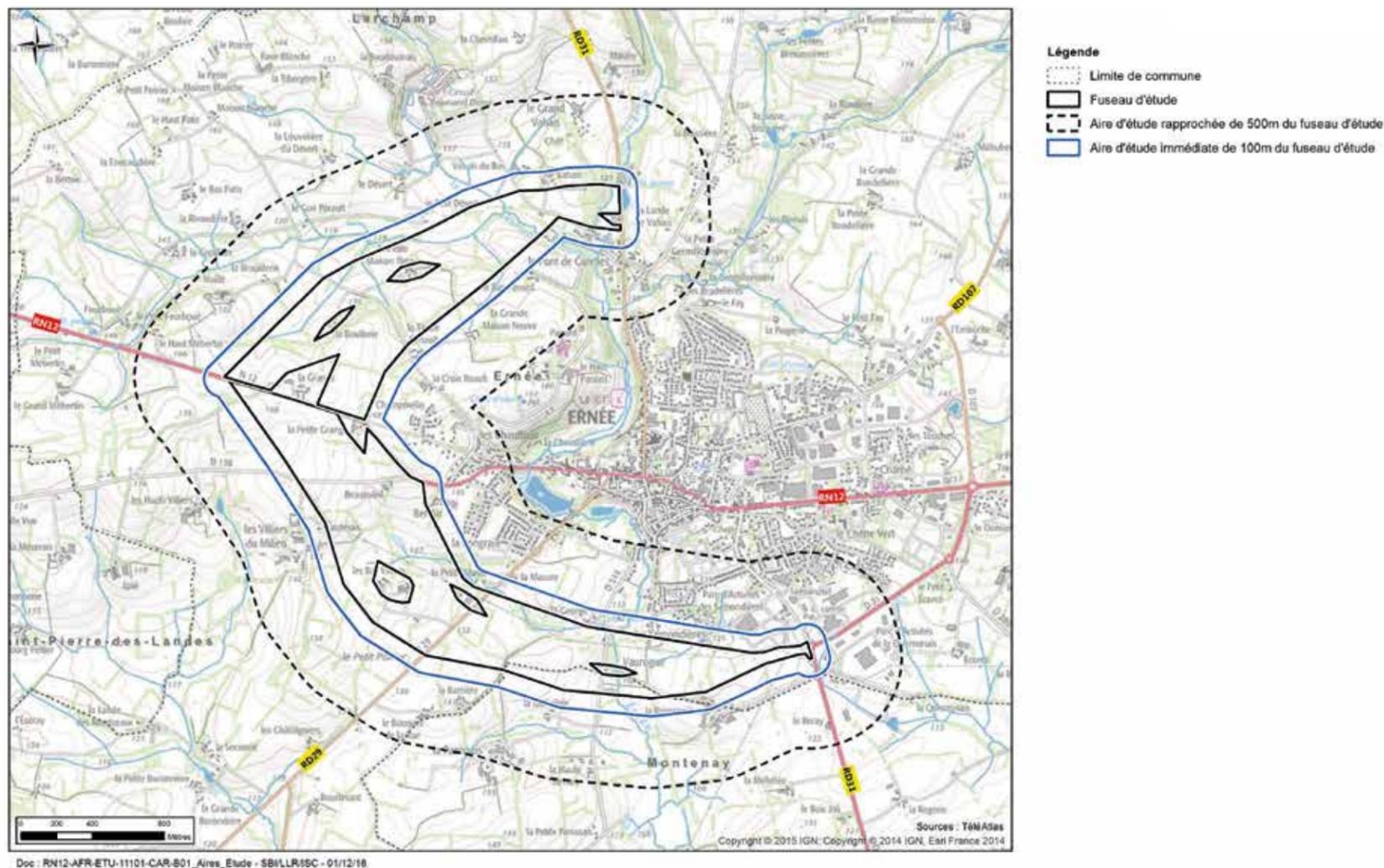


FIGURE 4 - AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE ET RAPPROCHÉE

L'état initial DU TERRITOIRE

L'état initial du territoire dans lequel s'inscrit le projet permet de comprendre l'ensemble des enjeux présents. C'est lui qui oriente les choix de tracés possibles.

Pour définir cet état initial, les thèmes suivants ont été analysés de manière approfondie :

- Milieu humain
- Agriculture
- Milieu naturel : faune, flore, habitat, zones humides
- Milieu physique : topographie, eaux souterraines et superficielles
- Paysage et patrimoine culturel
- Trafic

UN MILIEU HUMAIN À DOMINANTE RURALE

Le fuseau d'étude envisagé se situe sur les communes d'Ernée et Montenay. Elles font partie de la Communauté de communes de l'Ernée qui regroupe 15 communes, dont Ernée est la ville centre.

La commune d'Ernée accueille environ 6 000 habitants. Elle constitue le pôle urbain majeur du nord-ouest du département de la Mayenne, et recense de nombreux équipements d'intérêt communautaire.

Son urbanisation est centrée sur le bourg, principalement en rive gauche de l'Ernée et au nord de la RN12.

La commune reste encore très bocagère avec de nombreuses exploitations agricoles. Le fuseau d'étude se compose essentiellement d'espaces agricoles peu urbanisés. On compte une dizaine de hameaux aussi bien au nord qu'au sud.

Ernée dispose d'une trentaine d'équipements localisés principalement au nord de la RN12 :

- Etablissements d'enseignement
- Santé
- Culture
- Sports / loisirs

Plusieurs zones d'activités sont localisées principalement à l'ouest de la commune.

Au sein du fuseau figurent :

- La déchetterie
- La zone d'activité de la Sémondière
- La zone d'extension de la Brimonière



FIGURE 5 - PRAIRIE HUMIDE LA RIVAUDIÈRE
CRÉDIT : A3 PAYSAGE

UN TERRITOIRE S'INSCRIVANT DANS DES PLANS D'URBANISME

L'emprise du fuseau recoupe des territoires peu urbanisés, principalement agricoles.

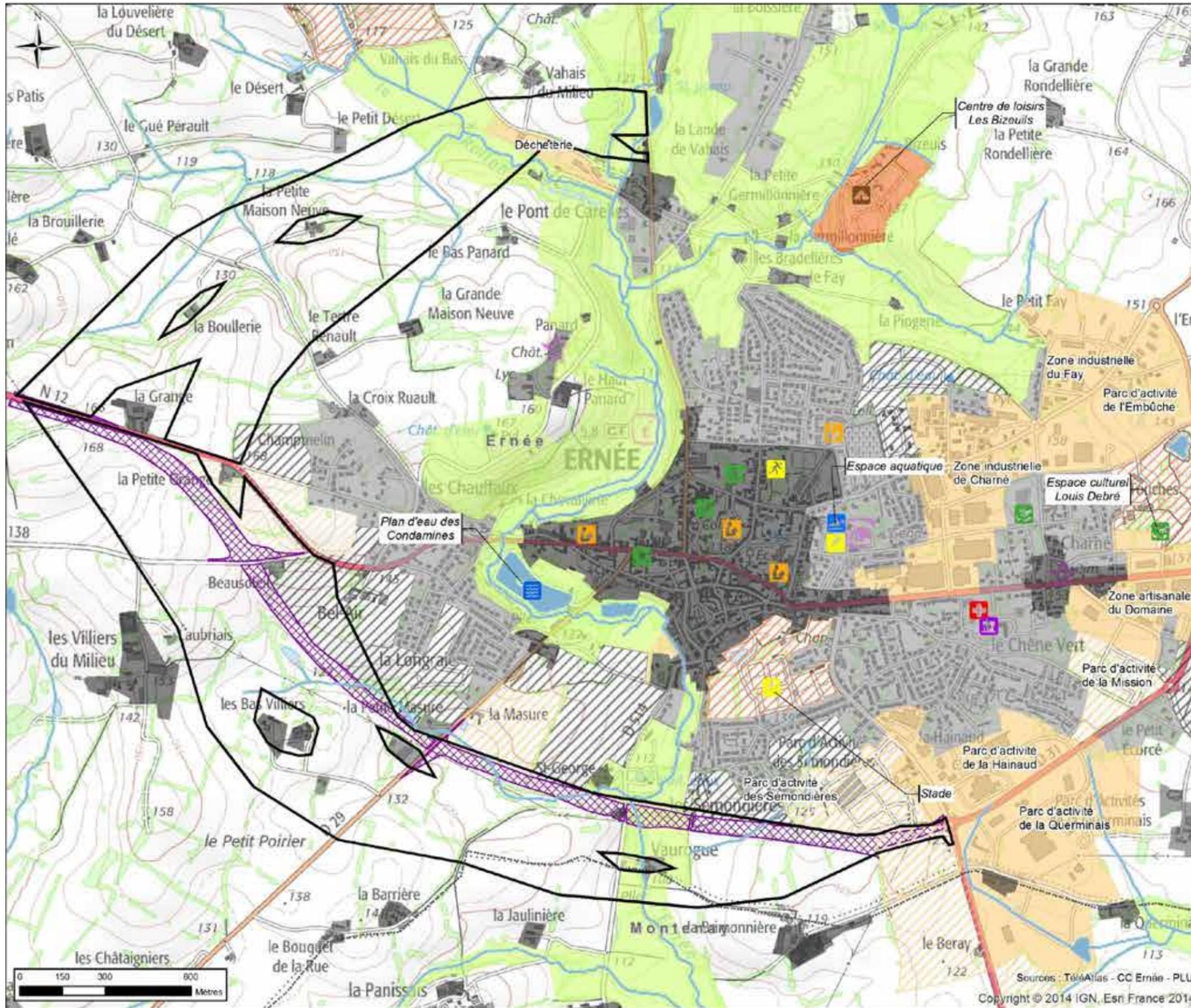
On compte une dizaine d'hameaux dans le fuseau d'étude aussi bien au nord qu'au sud : aux lieux-dits la Vaurogue, les Bas-Villiers, Beausoleil, la Petite Maison Neuve, la Boullerie, la Grange et la petite Grange. Par ailleurs, de nombreuses habitations sont situées à proximité du fuseau.

La commune d'Ernée dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé en février 2006. Le PLU a été modifié le 8 juillet 2006 et révisé (révision allégée) le 21 décembre 2015. Par délibération du 16 novembre 2015, les élus de la Communauté de communes de l'Ernée ont acté le lancement de l'élaboration d'un PLU à l'échelle intercommunale. Celui-ci est en cours d'élaboration.

Un emplacement réservé pour une voie de contournement est inscrit au PLU au sud d'Ernée pour "libérer le centre-ville du trafic de transit transversal est-ouest de la RN, axe principal de circulation". Cet emplacement, défini à l'initiative de la commune, ne préjuge pas du tracé qui sera finalement retenu.

Sur la commune d'Ernée, plusieurs zones d'urbanisation future sont inscrites au PLU. Il s'agit de zones à caractère naturel destinées à être ouvertes à l'urbanisation, sans que des projets de construction ne soient forcément définis à ce jour. Elles sont principalement situées au sud de la commune, le long de l'emplacement réservé pour le contournement. Il s'agit principalement de zones à vocation économique et d'habitats. Parmi elles, notamment la zone d'activités de la Brimonière, qui fait l'objet d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) au PLU et qui a vocation à accueillir services et entreprises de commerces d'ici 2017 sur 5 ha.

Les enjeux en matière de réseaux sont localisés au sein du fuseau sud avec la présence d'une ligne aérienne haute tension de 90 kV.



Légende

- Limite de commune
- Fuseau d'étude

Urbanisme et occupation de l'espace

- Zones naturelles et forestières
- Zones urbaines centrales anciennes
- Zones urbaines d'extension récente
- Zones urbaines à vocation économique
- Zones urbaines à vocation sportive, culturelle ou de loisirs

Urbanisation future

- Zones d'urbanisation future à vocation économique
- Zones d'urbanisation future à vocation d'équipements de loisirs, publics, ou collectifs
- Zones d'urbanisation future à vocation d'habitat

Emplacement réservé

- ER n°12 : création d'une voie routière de contournement sud

Equipements

- Equipements scolaires
- Equipements médicaux
- Structures pour personnes âgées
- Equipements culturels
- Centre de loisirs
- Equipements sportifs
- Piscine
- Plan d'eau

Doc : RN12-AFR-ETU-11105-CAR-C01_Urba-OCS - SBI/LLR/ISC - 11/04/17

FIGURE 6 - URBANISME ET OCCUPATION DE L'ESPACE

UNE ACTIVITÉ AGRICOLE TOURNÉE VERS L'ÉLEVAGE

L'agriculture est largement présente sur le territoire :

- un assez grand nombre d'exploitations agricoles sont localisées sur le fuseau étudié ;
- leurs surfaces sont très variables (de 13 à 250 hectares) avec une majorité dont la surface est comprise entre 50 et 100 hectares.

Ce sont des exploitations performantes (niveaux d'étables élevés en production laitière) avec une forte présence d'ateliers d'élevage hors sol. Les enjeux liés aux épandages de déjection sont souvent importants. La pérennité des exploitations est assurée dans la majorité des cas.

Ces exploitations sont souvent bien regroupées. Les activités dominantes sont le lait et les élevages (porcs, volailles et veaux), puis les élevages viande (viande bovine principalement).

Certaines activités imposent plus que d'autres de conserver un ensemble groupé autour du siège d'exploitation. C'est le cas des ateliers laitiers (continuité entre les pâtures et la salle de traite) situés en particulier sur les secteurs suivants :

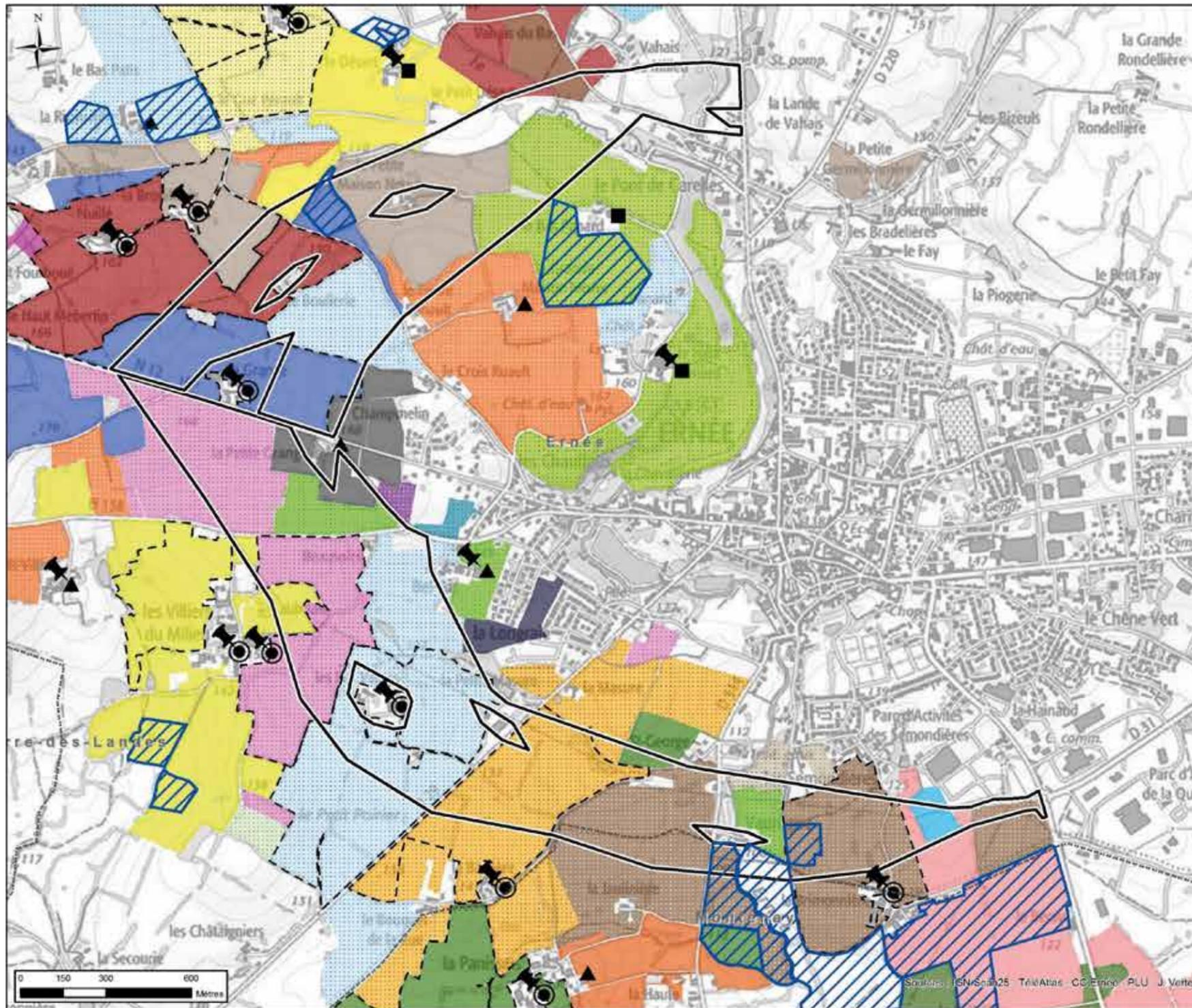
- axe entre Hauts Villiers, Millieux Villiers et Bas Villiers avec des exploitations laitières ;
- axe entre la Grange et Nuillé avec des ateliers laitiers.

Le projet de déviation d'Ernée devra s'attacher à maintenir autant que possible l'unité des exploitations laitières, particulièrement vulnérables au morcellement.



FIGURE 7 – BEAUSOLEIL CRÉDIT A3 PAYSAGE

(2) Groupement agricole d'exploitation en commun.



Légende
 - - - - - Limite de commune
 [] Fuseau d'étude

- Exploitations agricoles**
- 1 [Red]
 - 2 [Dark Red]
 - 3 [Green]
 - 4 (en reconversion) [Orange with diagonal lines]
 - 5 [Blue]
 - 6 [Yellow with dots]
 - 7 [Yellow]
 - 8 [Light Blue with dots]
 - 9 [Light Blue]
 - 10 [Pink with dots]
 - 11 [Dark Green]
 - 12 [Brown]
 - 13 [Light Brown]
 - 14 [Light Blue with dots]
 - 15 [Red]
 - 16 [Light Green with dots]
 - 17 [Yellow]
 - 18 [Orange]
 - 19 [Light Orange]
 - 20 [Light Green]
 - 21 [Grey]
 - 22 [Light Green with dots]
 - 23 [Dark Blue]
 - 24 [Light Blue]
 - 27 [Pink]
 - 28 [Purple]
 - 29 [Brown]
 - 30 [Light Brown with dots]
- - - - - Ilot de production laitière
 [Blue with diagonal lines] Parcelles drainées

- Sièges et vocation des bâtiments agricoles**
- [Star] Siège des exploitations agricoles
 - [Circle] Laiteries
 - [Triangle] Autre(s) élevage(s)
 - [Square] Matériel et stockage

Doc : RN12-AFR-ETU-11115-CAR-C01_AgrI SBI/LLR/ISC - 11/04/17

FIGURE 8 - EXPLOITATIONS AGRICOLES

LES ENJEUX LIÉS AU PAYSAGE, AU PATRIMOINE ET AUX LOISIRS

Les espaces concernés par le projet se caractérisent par des zones de sensibilité paysagère et environnementale importante.

On distingue ainsi, par ordre d'importance décroissante :

- La vallée de l'Ernée et du Rollon
- La vallée de l'Ernée (au sud)
- Le Vallon de Beausoleil
- Le Vallon affluent du Rollon
- Le Coteau entre la Petite Grange et Beausoleil

L'aire d'étude n'est pas concernée par des zones de présomption des prescriptions archéologiques.

En revanche, plusieurs se situent à proximité.

Aucun monument historique, inscrit ou classé, ni aucun site classé ou inscrit ne sont recensés au sein de l'aire d'étude.

Aucun périmètre de protection de monument historique ne recoupe l'aire d'étude. Les plus proches monuments inscrits sont la Chapelle de Charmé et le cimetière attenant, à l'est de la commune, à 800 m de l'aire d'étude.

La vallée d'Ernée et une partie du centre historique d'Ernée sont classées en SPR⁽³⁾.

Plusieurs itinéraires de randonnée sont présents sur le territoire de la commune et au sein de l'aire d'étude. On note également un chemin inscrit au PDIPR⁽⁴⁾ le long de la RN12 et le long de la RD514, au sein du fuseau sud.

Un terrain de moto-cross situé au nord-est de la commune, en dehors de l'aire d'étude accueille des événements d'envergure internationale.

En annexe, figurent la carte présentant les zones de sensibilité paysagère et celle concernant les enjeux liés au patrimoine, au tourisme et aux loisirs.

(3) Site patrimonial remarquable

(4) Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées



FIGURE 9 - VALLÉE DE L'ERNÉE ET DU ROLLON CRÉDIT A3 PAYSAGE



FIGURE 10 - VALLON AFFLUENT DU ROLLON CRÉDIT A3 PAYSAGE



FIGURE 11 - COTEAU ENTRE LA PETITE GRANGE ET BEAUSOLEIL CRÉDIT A3 PAYSAGE

LES ENJEUX LIÉS AUX INFRASTRUCTURES

> ERNÉE, UN CARREFOUR STRATÉGIQUE

La commune d'Ernée est traversée par deux infrastructures importantes à l'échelle régionale et départementale :

- la RN12, axe historique reliant Alençon et Fougères ;
- la RD31 reliant Laval à Ernée, puis à Montaudin, Landivy au nord et au-delà, à la Manche.

Ces deux infrastructures jouent un rôle complémentaire dans les liaisons entre le secteur de Fougères (et au-delà de l'A84, autoroute des estuaires) et Laval, notamment dans le contexte de l'accessibilité à la gare TGV.

Les deux voiries se rencontrent dans le centre-ville d'Ernée via un carrefour à feux et à l'est avec un carrefour giratoire.

Elles constituent des liaisons stratégiques à l'échelle du département de la Mayenne et assurent le maillage et la desserte des territoires.

Le passage par la commune est actuellement obligatoire pour tous les déplacements vers et depuis le nord-ouest via la RD31, et pour les déplacements est-ouest via la RN12.

Cette traversée pose de nombreux problèmes liés au fort trafic de poids lourds sur la RN12. Les conditions de visibilité et de croisement sont parfois très restreintes.

La commune est desservie par deux réseaux de transport en commun :

- Le réseau Pégase du Département de la Mayenne ;
- La ligne d'autocar TER reliant Fougères à Laval.

Ernée n'est pas desservie par le train, accessible à Laval à 30 km et reliant Laval à Rennes.

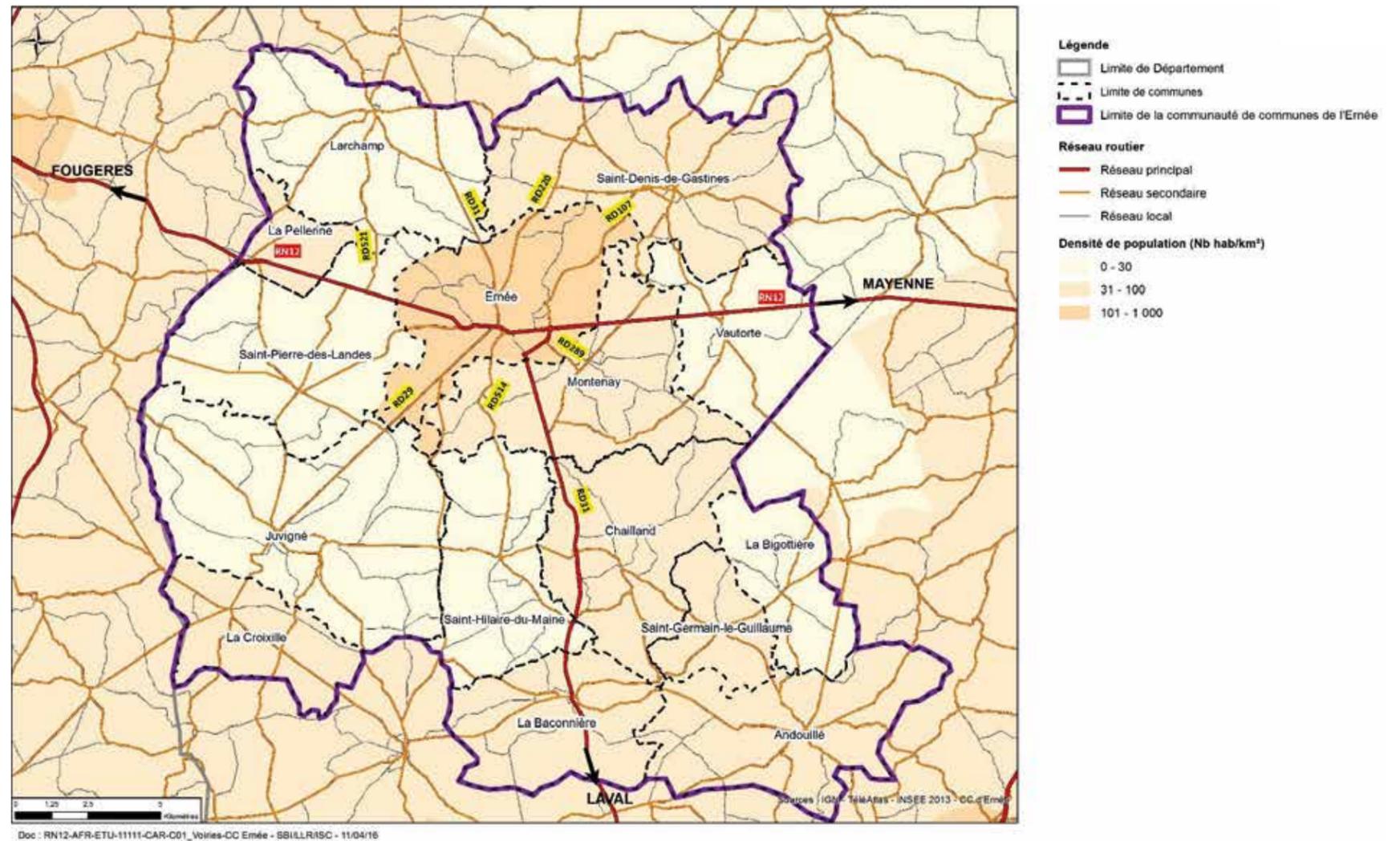


FIGURE 12 - RÉSEAU DE VOIRIE À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE

TRAFIC ET ÉCHANGES

Sur l'agglomération, se concentrent deux types de trafic (d'échanges et de transit) caractérisés par des niveaux importants auxquels le projet devra apporter des réponses satisfaisantes.

Les niveaux de trafics reflètent les voies principales identifiées plus haut et représentées en rouge sur la carte : RN12 et RD31 sud (trafics moyens entre 5 000 et 7 000 véhicules par jour en entrée d'Ernée, et 11 500 véhicules par jour sur la RN12 dans le centre d'Ernée). Sur ces voies, le taux de poids-lourds est compris entre 12 et 17 %.

En moyenne, 11 500 véhicules par jour dont 13 % de poids-lourds circulent sur la RN12 dans l'agglomération.

> Le trafic de transit

Selon les entrées, le trafic de transit (c'est-à-dire n'ayant pas pour destination Ernée) représente entre 3 100 et 4 200 véhicules par jour par entrée. A l'entrée ouest sur la RN12, le trafic de transit représente 70 % du trafic total. Il représente 60 % à l'entrée est sur la RN12 et 55 % à l'entrée sud sur la RD31. La part de transit est bien plus importante si l'on considère uniquement les poids-lourds (entre 85 et 95 %) et représente entre 800 et 900 poids-lourds par jour par entrée.

L'un des enjeux de la déviation de la RN12 est de délester le centre d'Ernée du trafic de transit de cet axe.

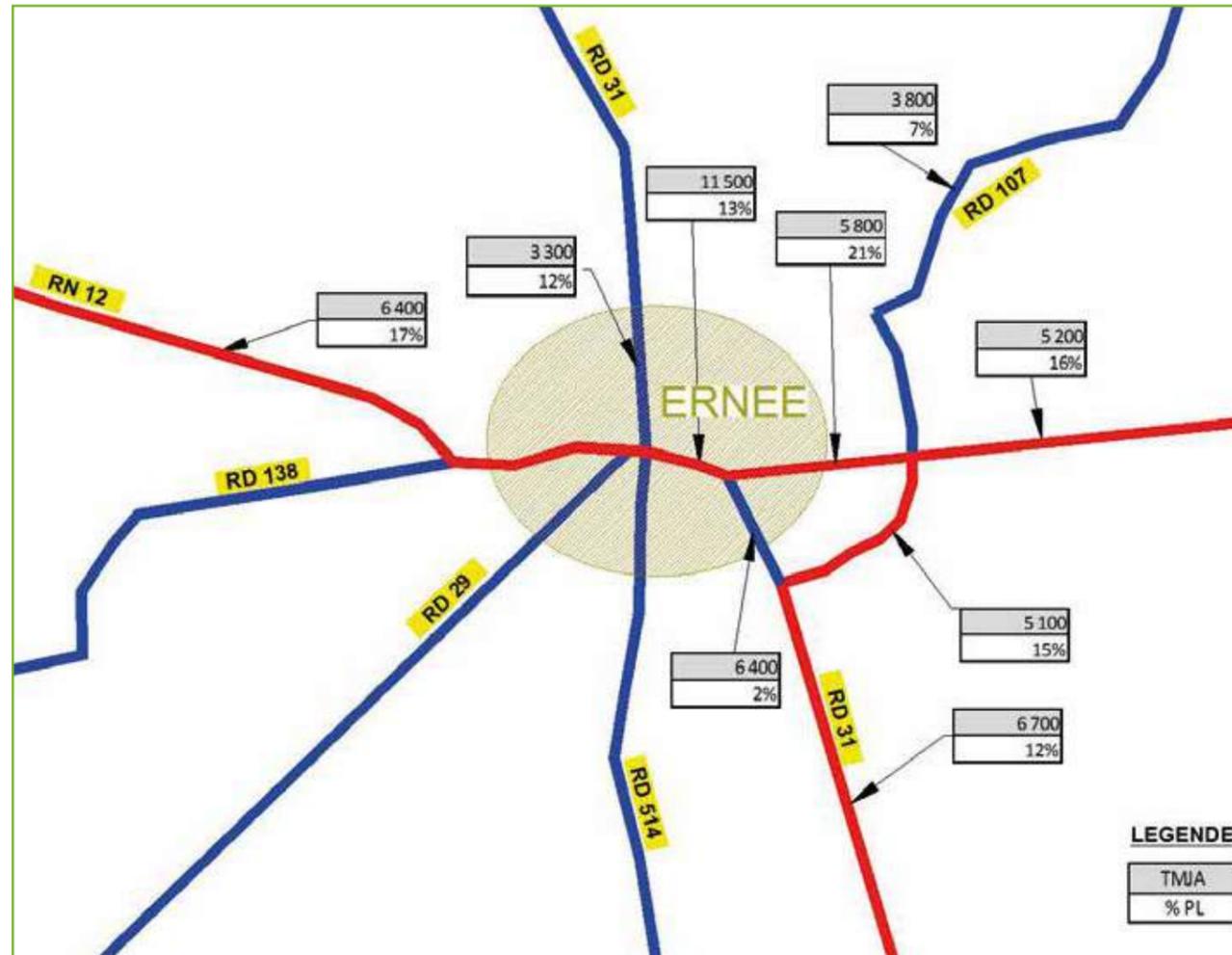


FIGURE 13 - TRAFIC MOYEN JOURNALIER 2015 ET POURCENTAGES DE POIDS-LOURDS (SOURCE CEREMA)

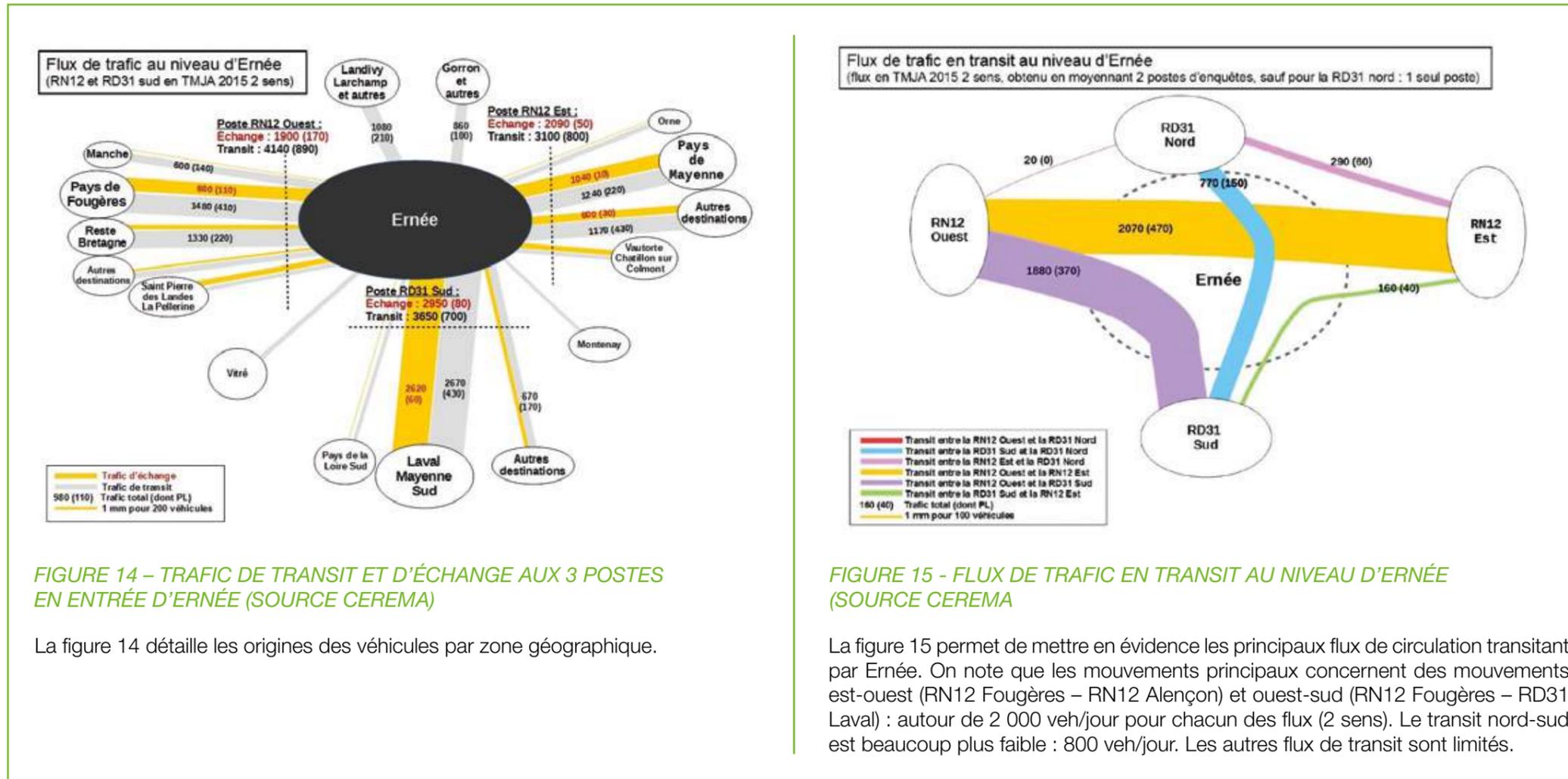


FIGURE 14 – TRAFIC DE TRANSIT ET D'ÉCHANGE AUX 3 POSTES EN ENTRÉE D'ERNÉE (SOURCE CEREMA)

La figure 14 détaille les origines des véhicules par zone géographique.

FIGURE 15 - FLUX DE TRAFIC EN TRANSIT AU NIVEAU D'ERNÉE (SOURCE CEREMA)

La figure 15 permet de mettre en évidence les principaux flux de circulation transitant par Ernée. On note que les mouvements principaux concernent des mouvements est-ouest (RN12 Fougères – RN12 Alençon) et ouest-sud (RN12 Fougères – RD31 Laval) : autour de 2 000 veh/jour pour chacun des flux (2 sens). Le transit nord-sud est beaucoup plus faible : 800 veh/jour. Les autres flux de transit sont limités.

> UNE TENDANCE À LA HAUSSE DU TRAFIC À LONG TERME

Les trafics futurs ont été estimés à l'horizon 2044 (20 ans après la date de mise en service prévisionnelle de la déviation), sans aménagement de la déviation (variante 0).

A l'horizon 2044, une hausse du trafic est attendue sur la RN12 (+ 12 à + 37 %) due principalement aux aménagements prévus sur la RN12 entre Alençon et Fougères qui rendront cet itinéraire plus attractif (deux nouveaux créneaux de dépassement et déviation de Mayenne par la RN12).

> L'ENJEU DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

De janvier 2009 à décembre 2015, 8 accidents corporels de la circulation sont relevés par les forces de l'ordre sur la commune d'Ernée, soit en moyenne un peu plus d'un accident par an (5 tués, 9 blessés hospitalisés).

De par ses caractéristiques géométriques et l'importance du trafic (notamment PL), la traversée d'Ernée n'est pas en adéquation avec la fonctionnalité de transit de la RN12.

Un des principaux enjeux de la déviation est d'améliorer la sécurité dans la traversée d'Ernée et sur la RN12, enjeu d'autant plus fort qu'il est prévu une augmentation de trafic à long terme.

UN DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE À CONFORTER

Le territoire de la Communauté de communes de l'Ernée connaît depuis les années 2000 une croissance démographique facilitant son rajeunissement. Elle contraste avec la population du département de la Mayenne plutôt vieillissante et modérément dynamique.

Les emplois sont principalement regroupés dans l'industrie, le commerce et transport, et l'administration publique. Les emplois agricoles sont en diminution, alors que le secteur industriel se développe. Ces deux secteurs d'activités restent fragiles ; le territoire souhaite accroître le développement d'activités de service (commerce, service à la personne, service aux entreprises).

La majorité des activités est localisée au sud de l'agglomération mais les principaux parcs d'activités communautaires (PA de la Querminais 1 et 2, de la Mission, de la Hainaud) n'ont plus ou quasiment plus de disponibilité foncière. Une extension du parc d'activité de la Brimonnière est prévue.

Sa position à proximité de Laval, métropole régionale et de trois agglomérations de taille moyenne, Fougères, Vitré et Mayenne qui développent des projets de création ou d'extension de zones d'activités la rend dépendante de ces bassins économiques. Elle est aussi éloignée des grandes infrastructures de transport (autoroute et LGV), ce qui demeure un handicap et un des défis à relever.

Des efforts sont donc encore nécessaires pour attirer une population d'actifs et de jeunes et enrayer le vieillissement.

L'enjeu du contournement par la RN12 est de désenclaver le territoire et de faciliter les dessertes locales.

Le développement économique du territoire de la Communauté de communes de l'Ernée se construit en lien avec les projets économiques des territoires environnants.

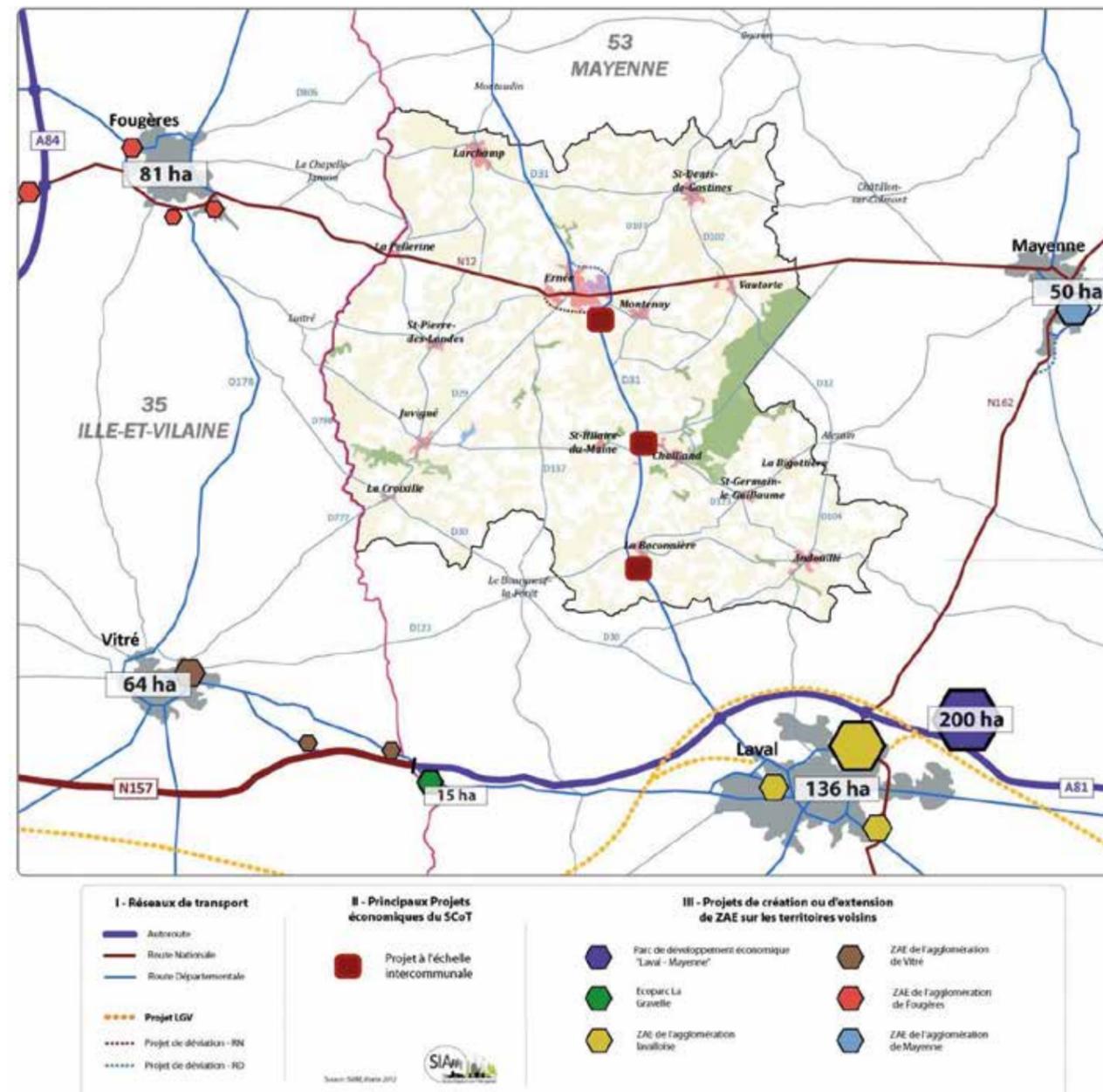


FIGURE 16 - PROJETS ÉCONOMIQUES (SOURCE : SCOT 2014)

UN ENVIRONNEMENT PHYSIQUE À PRÉSERVER

Le projet devra répondre aux enjeux suivants :

> RELIEF

La zone d'étude est doucement vallonnée principalement en lien avec le réseau hydrographique. Les pentes sont faibles à moyennes.

Les enjeux seront de limiter les terrassements pour préserver la topographie actuelle et limiter les mouvements de terre.

> EAUX SOUTERRAINES

Aucun périmètre de protection de captage en eau potable déclaré d'utilité publique n'est présent au droit du secteur du projet. Les enjeux liés aux eaux souterraines sont considérés comme faibles. Ils consisteront à préserver la qualité de la ressource en eau et à préserver les puits privés existants.

> EAUX SUPERFICIELLES

Plusieurs cours d'eau se situent dans l'aire d'étude : l'Ernée et le Rollon, son affluent. Ils sont classés en 1^{ère} catégorie piscicole⁽⁵⁾.

Les enjeux seront de préserver la qualité des cours d'eau vis-à-vis des rejets routiers et d'un risque de pollution accidentelle, de limiter les rejets des eaux de ruissellement de la future plateforme dans le milieu récepteur et de préserver le champ d'expansion des crues des cours d'eau.

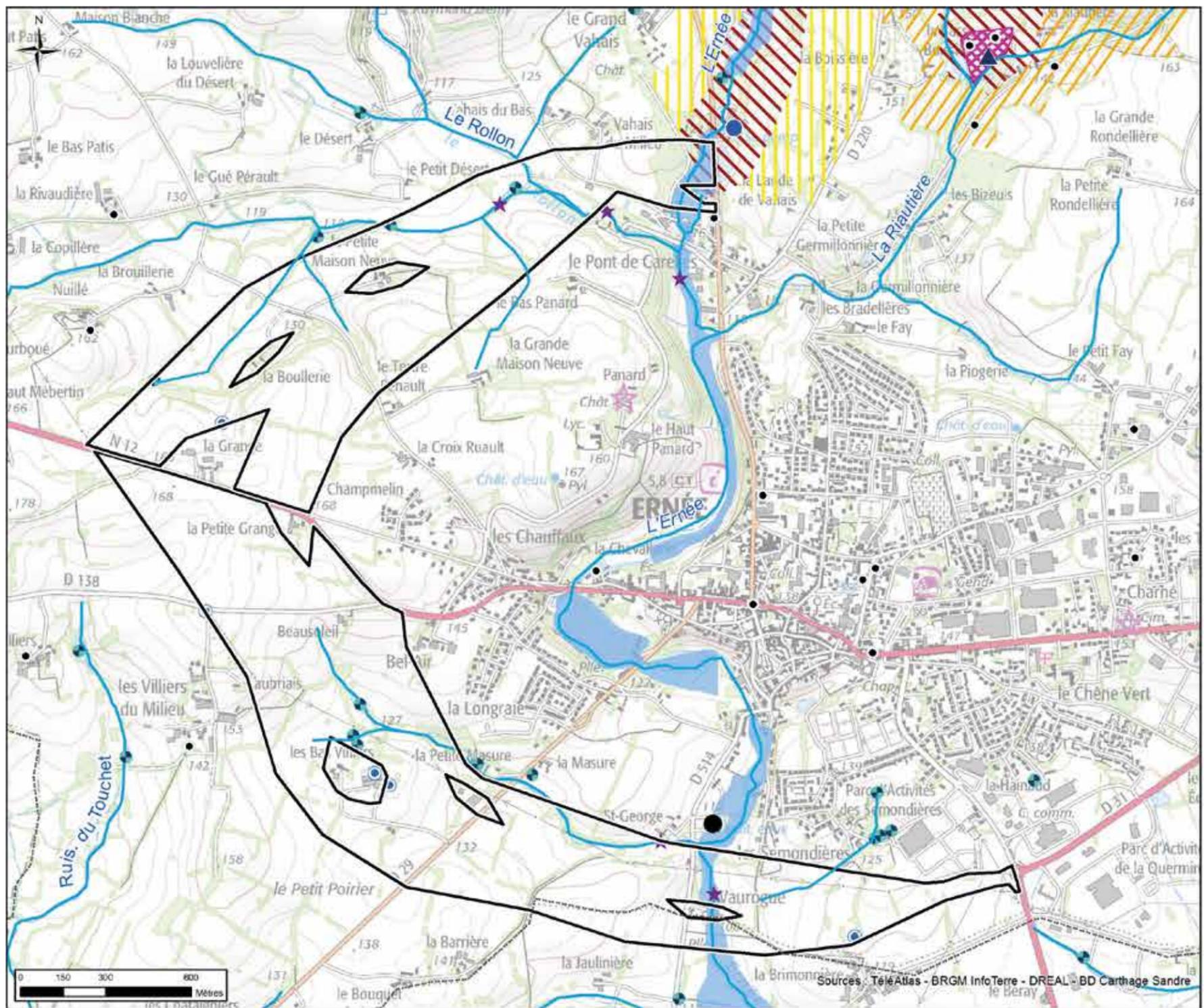
> GÉOTECHNIQUE

La contrainte géotechnique majeure est la proximité des cours d'eau avec des zones humides avec de possibles remontées de nappes où la capacité portante sera moindre.



FIGURE 17 - L'ERNÉE (DÉCEMBRE 2016) CRÉDIT : ARCADIS

(5) La catégorie piscicole est un classement juridique des cours d'eau en fonction des groupes de poissons dominants. Un cours d'eau est déclaré de première catégorie lorsque le groupe dominant est constitué de salmonidés (Truite, Saumon, etc.) et de deuxième catégorie lorsque le groupe dominant est constitué de cyprinidés (Carpe, Barbeau, Gardon, etc.).



- Légende**
- Limite de commune
 - Fuseau d'étude
 - Eaux superficielles**
 - Cours d'eau
 - Plan d'eau
 - Prise d'eau potable
 - Mare
 - Station d'études des eaux
 - Eaux souterraines**
 - Captage
 - Point d'eau BSS* inclus dans le fuseau d'étude
 - Autre point d'eau BSS*
 - Périmètre de protection**
 - Périmètre immédiat
 - Périmètre rapproché sensible
 - Périmètre rapproché complémentaire
 - Périmètre rapproché
 - Zones inondables
 - Station d'épuration

* BSS : Banque de données du Sous-Sol est la base nationale répertoriant toutes les données sur les forages et ouvrages souterrains du territoire français (Source BRGM)

Doc : RN12-AFR-ETU-11104-CAR-C01_Eaux-sout-superf - SB/LLR/ISC - 11/04/17

FIGURE 18 - EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

UN MILIEU NATUREL DE QUALITÉ

Des investigations spécifiques ont été menées pour connaître les enjeux du territoire en matière de milieux naturels (faune, flore, habitats). Elles ont été réalisées sur une année complète, aux périodes optimales d'observation pour chaque espèce. L'enjeu pour le projet est de déceler d'éventuelles espèces protégées pour éviter la destruction d'individus et d'habitats.

Aucun périmètre réglementaire⁽⁶⁾ et d'inventaire du patrimoine naturel⁽⁷⁾ n'est présent au sein de l'aire d'étude immédiate.

> LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

La partie nord de l'aire immédiate intègre des enjeux de continuité écologique d'importance régionale liés à la conservation des milieux bocagers.

La rivière Ernée, le Rollon et leurs affluents respectifs constituent au nord comme au sud des axes privilégiés de déplacement de la faune terrestre et aquatique. A ce titre, ils constituent des corridors de continuité écologique qui devront être maintenus.

> LES HABITATS NATURELS ET LA FLORE

L'aire d'étude est principalement constituée de milieux agricoles de faible intérêt botanique.

Elle est très largement dominée par des cultures et des prairies, sillonnée par un réseau de haies relativement dense, et présente des végétations de zones humides principalement aux abords de l'Ernée, du Rollon et des affluents.

Huit habitats naturels d'intérêt communautaire sont recensés, principalement au nord.

Aucune espèce végétale protégée n'a été observée.



FIGURE 19 - HABITATS DE L'AIRE D'ÉTUDE

L'aire d'étude présente donc un intérêt fort pour les milieux naturels et la flore mais ces secteurs restent localisés aux abords des cours d'eau et au nord de celle-ci.

> LA FAUNE

Les enjeux identifiés concernent les espèces suivantes :

Enjeux forts :

- Chiroptères et poissons : nombre d'espèces inventoriées important et forte activité, notamment au niveau des vallées de l'Ernée et du Rollon.

Enjeux faibles mais localement forts le long du Rollon et de l'Ernée :

- Insectes : dans les haies et les vieux arbres ;

- Amphibiens : dans les étangs colonisés par des poissons et des ragondins mais présentant une qualité médiocre dans la partie sud ;
- Mammifères (hors chiroptères) : présents dans les vallées ;
- Reptiles : présence dans les vallées et les haies ;
- Oiseaux : présence d'oiseaux nicheurs (54 espèces dont 43 bénéficiant d'une protection au niveau national).

En annexe, figure le récapitulatif des inventaires faunistiques.

(6) Les zonages réglementaires sont des zonages de sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels l'implantation d'un ouvrage peut être contraint voire interdit. Ce sont les sites classés ou inscrits, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les réserves naturelles, les sites du réseau NATURA 2000 (Zones Spéciales de Conservation – ZSC – et Zones de Protection Spéciale – ZPS).

(7) Les zonages d'inventaires n'ont pas de valeur d'opposabilité mais ont été élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs. Ce sont les Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à l'échelon national et certains zonages internationaux.

> LES ZONES HUMIDES

La préservation des zones humides constitue une préoccupation majeure aussi bien à l'échelle européenne qu'à l'échelle locale. En effet les zones humides sont reconnues comme indispensables à la préservation des écosystèmes et toute destruction doit être compensée par des créations ou réhabilitations.

Ces zones humides ont de multiples fonctions : elles filtrent l'eau, ce qui est un atout dans un contexte d'agriculture intensive, elles luttent contre les crues, elles concentrent la biodiversité.

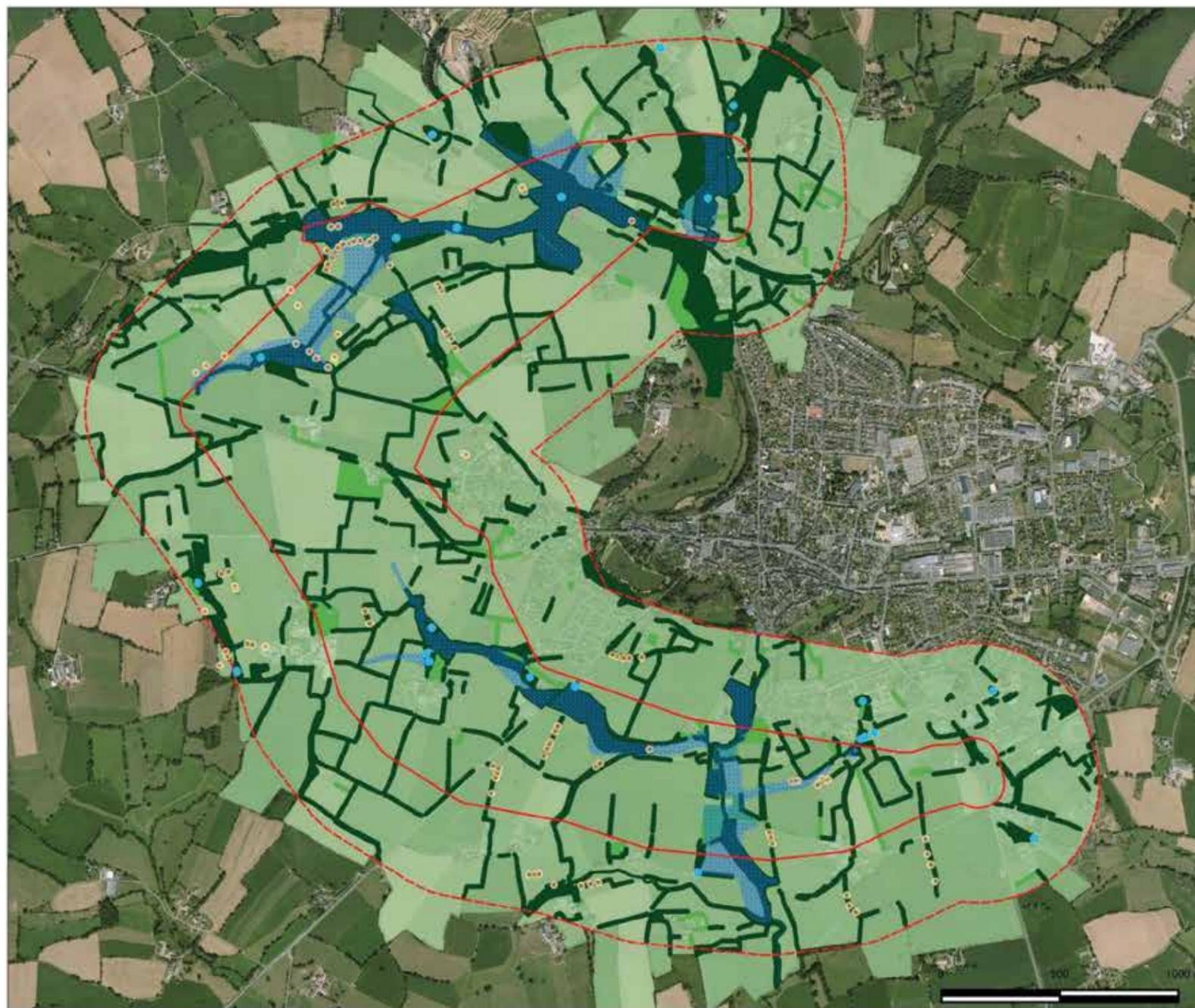
Les zones humides sur le territoire sont considérées comme un enjeu fort avec environ 30 ha d'habitats naturels caractéristiques des zones humides ou des milieux aquatiques identifiés au sein de l'aire d'étude soit environ 8 % de la surface totale. Les habitats humides déterminés se retrouvent principalement aux abords des cours d'eau (Ernée, Rollon et affluents).

Les zones humides ont été identifiées sur la base de l'inventaire communal des zones humides réalisées en 2012 et de l'inventaire des habitats naturels. Par ailleurs, des investigations sur site ont été menées pour localiser et délimiter les zones humides avec précision dans l'aire d'étude. Une analyse de leur fonctionnalité (leur qualité) a également été effectuée.

Il ressort des investigations que les zones humides sont un enjeu fort sachant que 8 % de la zone d'étude immédiate sont occupés par des zones humides concentrées aux abords des cours d'eau.

Le tableau suivant présente les fonctionnalités des zones humides recensées sur l'aire d'étude :

	ZONES HUMIDES PRÉSENTANT			
	Très bonne fonctionnalité globale	Bonne fonctionnalité globale	Fonctionnalité globale moyenne	Fonctionnalité dégradée
SECTEUR NORD	1 SECTEUR : Vallée alluviale de l'Ernée - zone amont	2 SECTEURS : Le Rollon vallée alluviale Affluents du Rollon, Tête de bassin	1 SECTEUR : Affluent du Rollon zone alluviale	
SECTEUR SUD	1 SECTEUR : Affluent de l'Ernée – zone alluviale (La Petite Masure, Saint-Georges)		1 SECTEUR : Vallée alluviale de l'Ernée, zone aval	2 SECTEURS : Affluent de l'Ernée, tête de bassin (dégradé par l'usage actuel) Affluent de l'Ernée, les Sémondières



- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Interêt habitat, faune, flore**
- Fort*
- Moyen
- Faible
- Point d'eau

- Interêt des haies pour la faune***
- Fort
- Moyen
- ★ Arbre d'intérêt (saprophytophages potentiels et/ou gîte arboricole pour les chiroptères)

* : Un tampon de 10 mètres de part et d'autre des haies a été attribué. Il s'agit d'écotones favorables à plusieurs groupes : amphibiens, reptiles, insectes mammifères terrestres et chiroptères.

- Zones humides identifiées

* : d'après l'arrêté du 24 juin 2008

© DREAL Bretagne - Tous droits réservés - Sources : © IGN Geotitles (2011), © IGN Scan 25©
Cartographie : Blégoz, 2017

FIGURE 20 - IDENTIFICATION DES SECTEURS D'INTÉRÊT POUR LES HABITATS NATURELS, LA FAUNE, LA FLORE